Le ven. 5 nov. 2021 à 17:31, Jean-Claude CHAMPEYMOND <jc.champeymond@gmail.com> a écrit :

Bonjour Mr Rossignol,

Conformément à vos propositions, nous sommes toujours dans l'attente du compte rendu de notre réunion du 30 septembre 2021 ainsi que des explications de votre bureau d'étude sur l'utilisation de sonomètres dans nos villages .

Nous voudrions revenir sur la hauteur prévue des éoliennes, vous nous avez indiqué, sans  nous le confirmer par écrit, que compte tenu des vols d'entraînement d'avions militaires, la hauteur ne pourrait pas dépasser 150m .

Les 6 communes concernées par le "parc éolien Sud Creusois" se trouve en zone  R165, les vols se font donc entre 244m (800 ft) du sol et 1280 m (4200 ft) d'altitude . Rien ne s'oppose donc à des hauteurs d'éoliennes de 200 m .

Nous mettons en suspens, jusqu'à la semaine prochaine, la mise en ligne de photomontages sur notre site concernant 4 villages . Ces photomontages ont été réalisés sur la base d'une hauteur de 150 m .

Sauf engagement écrit de votre part nous referons des simulations à 200 m .

Bien cordialement

J.C.Champeymond

Président de VITHEC